POLE FORMATION
Direction des Etudes
88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** le décret modifié n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- **VU** l'arrêté du 9 septembre 2025 fixant le cadre national de la licence professorat des écoles ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2026-2027 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jurys en date du 22 octobre 2026 de Monsieur le Directeur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°**650/2026/DE**

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury de la **Licence Professorat des Ecoles**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Philippe ALLEE, PR, Président	Marie-Noëlle BOUSSELY, PRAG
Marc MOYON, PR	Pascal VILATTE, PRCE
Raphaëlle GOUTTEFANGEAS, PRAG	Jérôme FATET, MCF
Leslie AMIOT, MCF	Philippe BRUN, PRAG

ARTICLE 2 - Le jury du **Master M2E mention Professorat des Ecoles « lauréats »**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Laëtitia GAUMET, PE, Présidente	Marie-Noëlle BOUSSELY, PRAG
Dominique HABELLION, PRAG	Dominique VERGNE, PRCE
Valérie LEGROS, MCF	Gérard DEVIANNE, PE
Marie Paule LAPAQUETTE, CT 1er degré	Matthieu MAURANGE, ADASEN 87

ARTICLE 3 - Le jury des **Master M2E mention Professorat des Ecoles « préparation aux concours et professionnalisation », Master MEEF mention Premier degré parcours Professeur des Ecoles et Diplôme Inter-Universitaire (DIU) Entrée dans le métier - premier degré**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Laëtitia GAUMET, PE, Présidente	Marie-Noëlle BOUSSELY, PRAG
Dominique HABELLION, PRAG	Dominique VERGNE, PRCE
Valérie LEGROS, MCF	Gérard DEVIANNE, PE

ARTICLE 4 - Le jury **du Master M2E mention Professorat du Second degré « lauréats »** pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Sophie DUFOSSÉ, MCF, Présidente	Jérôme FATET, MCF
Serge VERCHER ROSELLO, PRAG, Vice-Président	Thierry DOBBELS, PRAG
Olivier NOGUERA, MCF	Valentin ROBIN, MCF
Olivier RUATTA, PR	Fabien REMONDIERE, MCF
David BOYER, Doyen du collège des IA-IPR	Sandrine MAUD, IA-IPR

ARTICLE 5 - Le jury des **Master M2E mention Professorat du Second degré « préparation aux concours et professionnalisation », Master MEEF mention Second degré, Diplôme d'Université (DU) « Consolidation des savoirs » et Diplôme Inter-Universitaire (DIU) Entrée dans le métier - mention Second degré**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Sophie DUFOSSÉ, MCF, Présidente	Jérôme FATET, MCF
Serge VERCHER ROSELLO, PRAG, Vice-Président	Thierry DOBBELS, PRAG
Olivier NOGUERA, MCF	Valentin ROBIN, MCF
Olivier RUATTA, PR	Fabien REMONDIERE, MCF

ARTICLE 6 - Le jury du **Master M2E mention Conseiller Principal d'Education « lauréats »**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Stéphane VAQUERO, MCF, Président	Caroline HARDY, CPE
Marie-Elise ORSEL, CPE, Vice-Présidente	Justine DUCOURTIOUX, CPE
Emilie LACHENY, CPE	Sylvain AQUATIAS, MCF
Bernadette LARRET, IA-IPR	Florence MONDONGOU, IA-IPR

ARTICLE 7 - Le jury des **Master M2E mention Conseiller Principal d'Education « préparation aux concours et professionnalisation », Master MEEF mention Encadrement Educatif**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Stéphane VAQUERO, MCF, Président	Caroline HARDY, CPE
Marie-Elise ORSEL, CPE, Vice-Présidente	Justine DUCOURTIOUX, CPE
Emilie LACHENY, CPE	Sylvain AQUATIAS, MCF

ARTICLE 8 - Le jury des **Master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation parcours ADI et ExFA**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Hélène HAGEGE, PR, Présidente	Antoine AGRAZ, MCF
Leslie AMIOT, MCF, Vice-Présidente	Jérôme FATET, MCF
Marie-Claire PAGNOUX, PRCE	Cyrille GAUDIN, MCF

ARTICLE 9 - Le jury du **Master M2E mention Professorat du Second degré « lauréats » parcours Documentation**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléantes des membres
Pascale PEUROT, PRAG, Présidente	Cécile CHABASSIER, PRCE
Natacha LEVET, MCF, Vice-Présidente	Anaïs DENIS, PRCE
Sonia MIQUEL, PRCE	Claire ROUVERON, PRCE
Florence MONDONGOU, IA-IPR	Bernadette LARRET, IA-IPR

ARTICLE 10 - Le jury du **Master M2E mention Professorat du Second degré « préparation aux concours et professionnalisation », Master MEEF mention Second degré, Diplôme d'Université (DU) « Consolidation des savoirs » et Diplôme Inter-Universitaire (DIU) Entrée dans le métier - Second degré parcours Documentation**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléantes des membres
Pascale PEUROT, PRAG, Présidente	Cécile CHABASSIER, PRCE
Natacha LEVET, MCF, Vice-Présidente	Anaïs DENIS, PRCE
Sonia MIQUEL, PRCE	Claire ROUVERON, PRCE

ARTICLE 11 - Le jury du **Master M2E mention Professorat du Second degré « lauréats » - parcours Education Physique et Sportive**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Cyrille GAUDIN, MCF, Président	Marjolaine FAUCHER, PRCE
Fabienne PERROT, PRAG, Vice-Présidente	Rémi CHAUZY, PRAG
Sébastien FAURE, IA-PR	Cécile BELLEUDY, IA-IPR

ARTICLE 12 - Le jury des **Master M2E mention Professorat du Second degré « préparation aux concours et professionnalisation », Master MEEF mention Second degré, Diplôme d'Université (DU) « Consolidation des savoirs » - Second degré parcours Éducation Physique et Sportive**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Cyrille GAUDIN, MCF, Président	Marjolaine FAUCHER, PRCE
Fabienne PERROT, PRAG, Vice-Présidente	Rémi CHAUZY, PRAG

ARTICLE 13 - Le jury du **Master M2E mention Professorat du Second degré « lauréats » parcours Histoire-Géographie**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Alexandra BEAUCHAMP, MCF, Présidente	Pascal CELERIER, PRAG
Thierry DOBBELS, PRAG, Vice-Président	Emmanuel ROUDET, PRCE
Gabrielle SAUMON, PRAG	Myriam ALVES-CALHEIROS, PRAG
David ROOU, IA-IPR	Laurent ARNAUD, Chargé de mission d'inspection

ARTICLE 14 - Le jury des **Master M2E mention Professorat du Second degré « préparation aux concours et professionnalisation », Master MEEF mention Second degré, Diplôme d'Université (DU) « Consolidation des savoirs » et Diplôme Inter-Universitaire (DIU) Entrée dans le métier - Second degré parcours Histoire-Géographie**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Alexandra BEAUCHAMP, MCF, Présidente	Pascal CELERIER, PRAG
Thierry DOBBELS, PRAG, Vice-Président	Emmanuel ROUDET, PRCE
Gabrielle SAUMON, PRAG	Myriam ALVES-CALHEIROS, PRAG

ARTICLE 15 - Le jury du **Master M2E mention professorat du second degré « lauréats » parcours Espagnol**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Olivier POLGE, MCF, Président	Muriel PLAZANET-DAVID, PRAG
Serge VERCHER ROSELLO, PRAG, Vice-Président	Sophie DUFOSSÉ, MCF
Diane BRACCO, MCF	Marlène THIBAUD, PRCE
Sandrine MAUD, IA-IPR	David BOYER, IA-IPR

ARTICLE 16 - Le jury des **Master M2E mention Professorat du Second degré « préparation aux concours et professionnalisation », Master MEEF mention Second degré et Diplôme Inter-Universitaire (DIU) Entrée dans le métier - Second degré parcours Anglais et Espagnol**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Olivier POLGE, MCF, Président	Muriel PLAZANET-DAVID, PRAG
Serge VERCHER ROSELLO, PRAG, Vice-Président	Sophie DUFOSSÉ, MCF
Diane BRACCO, MCF	Marlène THIBAUD, PRCE

ARTICLE 17 - Le jury du **Master M2E mention Professorat du Second degré « lauréats » parcours Lettres**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Marie-Hélène CUIN, MCF, Présidente	Dominique VERGNE, PRCE
Estelle MATHEY, PRAG, Vice-Présidente	Xavier LORENZO, PRCE
Pascal CELERIER, PRAG	
Thierry OZWALD, MCF	
Jean-François LE VAN, IA IPR	Laurence CICLAIRE, IA-IPR

ARTICLE 18 - Le jury des **Master M2E mention Professorat du Second degré « préparation aux concours et professionnalisation »**, **Master MEEF mention Second degré parcours Lettres,** pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Marie-Hélène CUIN, MCF, Présidente	Dominique VERGNE, PRCE
Estelle MATHEY, PRAG, Vice-Présidente	Xavier LORENZO, PRCE
Pascal CELERIER, PRAG	
Thierry OZWALD, MCF	

ARTICLE 19 - Le jury du **Master M2E mention Professorat du Second degré « lauréats » parcours Mathématiques**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Jacques-Arthur WEIL, PR, Président	Olivier RUATTA, PR
Marc MOYON, PR, Vice-Président	Emilie MESTRAUD, PRCE
Edith BLANCK-PAULIAT, PRAG	Yves GROSPEAUD, PRAG
Sophia AYMERICH, IA-IPR	David BOYER, IA-IPR

ARTICLE 20 - Le jury des **Master M2E mention Professorat du Second degré « préparation aux concours et professionnalisation », Master MEEF mention Second degré et Diplôme d'Université (DU) « Consolidation des savoirs » - Second degré parcours Mathématiques**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Jacques-Arthur WEIL, PR, Président	Olivier RUATTA, PR
Marc MOYON, PR, Vice-Président	Emilie MESTRAUD, PRCE
Edith BLANCK-PAULIAT, PRAG	Yves GROSPEAUD, PRAG

ARTICLE 21 - Le jury du **Master M2E mention Professorat du Second degré « lauréats » parcours Physique-Chimie**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Fabien REMONDIERE, MCF, Président	Olivier NOGUERA, MCF
Jérôme FATET, MCF, Vice-Président	Nathalie LACORRE-CHUETTE, PRAG
Julien GAILLARD, PRCE	Rachida ZERROUKI, PR
Claudine AGEORGES, IA-IPR	David BOYER, IA-IPR

ARTICLE 22 - Le jury des **Master M2E mention Professorat du Second degré « préparation aux concours et professionnalisation », Master MEEF mention Second degré et Diplôme Inter- Universitaire (DIU) Entrée dans le métier - Second degré parcours Physique-Chimie**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Fabien REMONDIERE, MCF, Président	Olivier NOGUERA, MCF
Jérôme FATET, MCF, Vice-Président	Nathalie LACORRE-CHUETTE, PRAG
Julien GAILLARD, PRCE	Rachida ZERROUKI, PR

ARTICLE 23 - Le jury du **Master M2E mention Professorat du Second degré « lauréats » parcours Sciences de la Vie et de la Terre**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Valérie ROUCHAUD, PRAG, Présidente	Gaëlle SALADIN, MCF
Valentin ROBIN, MCF, Vice-Président	Samantha TIRMARCHE, PRAG
Mathieu FARINA, PRAG	William BRANTUS, PRCE
Jennifer BERTRAND, IA-IPR	Nathalie ZIEBERBERG, PRCE

ARTICLE 24 - Le jury des **Master M2E mention Professorat du Second degré « préparation aux concours et professionnalisation », Master MEEF mention Second degré et Diplôme d'Université (DU) « Consolidation des savoirs » - Second degré parcours Sciences de la Vie et de la Terre**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Valérie ROUCHAUD, PRAG, Présidente	Gaëlle SALADIN, MCF
Valentin ROBIN, MCF, Vice-Président	Samantha TIRMARCHE, PRAG
Mathieu FARINA, PRAG	William BRANTUS, PRCE

ARTICLE 25 - Le jury du **Diplôme d'Université (DU) Devenir acteur de l'École Inclusive (EI)**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Leslie AMIOT, MCF, Présidente	Emmanuel JOUSSEIN, PR
Isabelle MARITAUD, Ingénieure de formation, EAFC Limoges, Vice-Présidente	Franck LUCHEZ, Directeur, EAFC Limoges
Sandrine SIMON, formatrice Education Inclusive	Antoine AGRAZ, MCF

ARTICLE 26 - Le jury du **Diplôme d'Université (DU) Formation de Formateurs (FoFo)**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants des membres
Valérie LEGROS, MCF, Présidente	Olivier CHAUPRADE, Ingénieur pédagogique, Canopé de Creuse
Laure JULIEN, Ingénieure de formation, EAFC Limoges, Vice-Présidente	Magali MARTIN, Coordinatrice CLEMI, Rectorat de l'académie de Limoges
Elisabeth ARTAUD, Responsable Transformation et Modernisation, Rectorat de l'académie de Limoges	Alain PLANQUES, ingénieur pédagogique

ARTICLE 27 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'INSPE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 26 octobre 2026

Pour le Président de l'Université et par délégation,
la Vice-Présidente de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Catherine MOUNET-PERICARD

Copies délivrées par courriels à :
- Monsieur le Directeur de l'INSPE
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à déposer sur la plateforme : https://demarches.adullact.org/commencer/recours-gracieux-aupres-de-l-universite-de-limoges
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.